

MARATHON DES PYRÉNÉES

REGLEMENT PARTICULIER

Retour d'une légende!





SOMMAIRE & PROGRAMME GENERAL

SOMMAIRE

ART. 1 – ORGANISATION	P1
ART.2 – ASSURANCE	P3
ART.3 – CONCURRENTS ET PILOTES	P3
ART.4 – VOITURES & EQUIPEMENTS	P5
ART.5 – PUBLICITES	P7
ART.6 – SITES ET INFRASTRUCTURES	P8
ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE	P10
ART.8 – RECLAMATIONS	P14
ART.9 – CLASSEMENTS	P15
ART.10 – COUPES ET PRIX	P15
ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES	P16

PROGRAMME GENERAL

Du 1er octobre 2018 au 28 février 2019 : Période des engagements à droits minorés (tarifs préférentiels).

Du 1er octobre 2018 au 1er mai 2019 : Période des réductions offertes aux teams et aux étrangers.

Du 1er mars au 1er mai 2019 : Période des engagements à droits pleins.

A partir du 1er mai 2019 : Clôture des engagements – Nous consulter si nécessaire (droits majorés).

Les vérifications administratives facultatives se dérouleront le samedi 22 juin 2019 de 17h00 à 20h00 à Collioure – Grand Hôtel du Golfe.

Les vérifications administratives obligatoires se dérouleront le dimanche 23 juin 2019 de 8h30 à 12h30 à Collioure – Grand Hôtel du Golfe.

Les vérifications techniques se dérouleront le dimanche 23 juin 2019 de 9h00 à 14h00 à Collioure – Parking du Port de Plaisance.

A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront mis en parc fermé à partir de 14h00 dans le parking du Château Royal de Collioure.

Un **briefing oral** sera donné le dimanche 23 juin 2019 à **19h00** au Circuit de Terre d'Elné lors de l'apéro de bienvenue. Une version écrite vous sera remise lors des vérifications administratives.

Dimanche 23 juin 2019 : Prologue sur le Circuit des Crêtes et Circuit de Terre d'Elné

Lundi 24 juin 2019 : 1ère étape : Collioure – Bagnères-de-Luchon – **444km (9 Z.R.)**

Mardi 25 juin 2019 : 2ème étape : Bagnères-de-Luchon – Saint-Jean-de-Luz – **475km (6 Z.R.)**

Mercredi 26 juin 2019 : 3ème étape : Saint-Jean-de-Luz - Bagnères-de-Luchon – **497km (8 Z.R.)**

Jeudi 27 juin 2019 : 4ème étape : Bagnères-de-Luchon - Collioure – **439km (8 Z.R.)**

La remise des prix et le diner de clôture auront lieu le jeudi 27 juin 2019 au Grand Hôtel du Golfe à Collioure à partir de 20h30.





REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Terre d'Elne (08/15) organise, sous l'égide de la F.F.S.A., une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes, dénommée « **Marathon des Pyrénées** ».

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA ;
- au présent règlement et à ses additifs éventuels ;
- aux règles spécifiques F.F.S.A. pour rallyes de régularité sur routes ouvertes ;
- au Code de la Route.

Ce rallye est inscrit au calendrier de la FFSA sous le n°RRO 66808 et a reçu le permis d'organiser n° XXXX délivré le :/...../2019. Il est également enregistré à la ligue Occitanie Méditerranée.

Les dispositions prévues au présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin.

Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement au même titre que le briefing écrit qui sera remis aux concurrents.

Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signée par le Commissaire Sportif.

Les participants devront en accuser réception par émargement à moins que cela ne soit matériellement impossible pendant le déroulement du rallye.

Toute communication importante (circulation ou décision) sera également envoyée par notre service SMS.

Organisateur Technique

L'A.S.A. Terre d'Elne a confié l'organisation technique de l'épreuve à l'A.S.B.L. Promorgaevents, enregistrée sous le n° d'entreprise : BE 0694.587.306.

Siège social : Rue de Soheit, 10 – B 4590 ELLEMELLE (Belgique)

E-mail organisation : contact@marathondespyrenees.com

Website officiel : www.marathondespyrenees.com

Personne de contact et relations avec les participants : **Cédric PIROTTE** – Tél : +32 (0)471.622.116

1.1 : Officiels de l'épreuve

Directeur de Course :

Jean-Paul PETIT – Lic. FFSA 3139 (ASA 08/16)

Commissaire Chargé Relations Concurrents :

Jean BOUYCHOU – Lic. FFSA 19458 (ASA 08/16)

Commissaire Sportif et Observateur Ligue :

Alain DESSENS – Lic. FFSA 19459 (ASA 08/16)

Commissaire Technique :

Marcel CERDAN – Lic. FFSA 19463 (ASA 05/52)

1.2 : Comité d'organisation

Coordination générale et logistique :

Cédric PIROTTE

Secrétariat de l'organisation :

Fabienne NEUPREZ et Karin PIRSON

Responsables des contrôles :

Daniel DELVAUX et Arlette BOURGUIGNON

Robert TRUSGNACH et Alain BEAUDON

René HOEYMACKERS et Dominique HEUSGENS

Vincent DUCHESNE et Baptiste GENGOUX

Thierry VIGNAUX et Stéphane LAMBION

Responsables de l'ouverture :

Voiture balai – Assistance technique :

Philippe WATHELET – Time Chrono

Service classement :

Service tracking et chronométrage :

SA TRIPY – Patrick Soft

Photographe officiel :

Jérémy DELVAUX

1.3 : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront le samedi 22 juin 2019 de 17h00 à 20h00 (facultatives) et le dimanche 23 juin de 8h30 à 12h30 (obligatoires) dans la salle du Grand Hôtel du Golfe à Collioure.

Chaque concurrent recevra par mail une convocation précisant l'heure exacte à laquelle il devra se présenter. Les horaires de convocation seront également visibles sur notre site internet.

L'équipage devra se présenter au complet avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous.

Chaque membre de l'équipage devra présenter les documents originaux suivants, en cours de validité :

- **Permis de conduire national**, obligatoire pour le conducteur uniquement ;
- **Licence 2019** : il faut être en possession pour les français, soit d'une licence Internationale Concurrent Conducteur, soit d'une licence Internationale Concurrent Conducteur Régularité. Pour les étrangers de la Communauté Européenne, soit d'une licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une licence Nationale Régularité Concurrent Conducteur délivrée par leur ASN ;
- **Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces licences, le Commissaire Sportif vous délivrera sur place un titre de participation à l'événement au prix de 50€ par membre d'équipage ;**
- **Un certificat médical** « d'aptitude à la conduite » est obligatoire pour vous délivrer un titre de participation **(document téléchargeable préalablement et visite chez votre médecin généraliste avant l'épreuve) ;**
- **Autorisation de courir à l'étranger** délivrée par les Fédérations Nationales pour les concurrents n'étant pas de nationalité de la Communauté Européenne ;
- **Autorisation du propriétaire** du véhicule si celui-ci n'est pas membre de l'équipage ;
- **Carte grise** du véhicule ;
- **Carte verte d'assurance** du véhicule ;
- La vignette de **Contrôle Technique** en cours de validité.

Le concurrent s'engage à présenter les originaux des papiers demandés ; aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne seront acceptées sous peine d'un refus de départ.

1.4 : Vérifications Techniques

Les vérifications techniques se dérouleront le dimanche 23 juin 2019 de 9h00 à 14h00 dans le parking du Port de Plaisance de Collioure.

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :

- Ceintures de sécurité (si prévues par le constructeur) ;
- Pneumatiques ;
- Extincteur 2kg ;
- Fixation de la batterie ;
- Triangle de sécurité ;
- Gilets fluorescents (un par membre d'équipage) ;
- Bruit échappement ;
- Éclairage.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité.

Si le bruit excessif est vérifié durant le rallye, la pénalité pourra aller jusqu'à la mise hors course.

Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

Il est conseillé de présenter au Commissaire Technique un « Laissez-passer de véhicules pour parcours de régularité FIA » délivré par la FFSA ou une fiche d'identité / passeport technique FIA.

Ces documents ne sont pas obligatoires mais les véhicules ne les possédant pas ne seront pas défendables s'ils font l'objet d'une réclamation sur le plan de la conformité technique.

1.5 : Équipements électroniques et accessoires autorisés

Tous les types de Tripmaster électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque est autorisée.

Équipements pneumatiques obligatoires :

Seuls les pneumatiques conventionnels, conformes à un usage routier normal et portant sur leur flanc la mention « DOT » ou « E » sont admis.

L'usage de pneumatiques « compétition / racing » portant sur leur flanc une mention interdisant l'usage routier est formellement interdit.

ART.2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA, l'organisateur a souscrit, auprès d'un courtier AXA, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par les fédérations auprès de leurs compagnies.

L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de la licence FFSA.

Tout licencié peut souscrire directement à des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque participant reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'évènement ; l'organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion.

En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement et au jour du règlement de toute prime liée à cette assurance.

L'organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement ou causés par la pose des autocollants réglementaires.

ART.3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer au « **Marathon des Pyrénées** » doit adresser une demande d'engagement au secrétariat de l'épreuve, par mail à promorgaevents@gmail.com ou par courrier postal à l'**ASBL Promorgaevents – Rue de Soheit, 10 – B 4590 ELLEMELLE (Belgique)**.

IMPERATIF : Pour être valables, les demandes d'engagement doivent obligatoirement être accompagnées du montant des droits correspondants à la date d'inscription. Si une demande d'inscription est faite par mail, l'original pourra être remise sur place mais le règlement bancaire devra nous parvenir sous huitaine, faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

- L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement.

Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.

- Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve.

- Les détails relatifs au co-équipier(ère) peuvent être complétés **jusqu'au 1^{er} juin 2019**.

- Un membre d'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications avec l'accord des organisateurs.
 - Des teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par équipe » jusqu'à la fin des vérifications.
- Toutefois, pour bénéficier des réductions accordées, les teams devront s'enregistrer **avant le 1^{er} mai 2019**.
Une équipe doit être composée de minimum 3 à maximum 5 véhicules.
- L'addition des résultats des 3 meilleurs équipages de chaque team déterminera l'équipe vainqueur.

3.2 : Licences

Le « **Marathon des Pyrénées** » se déroulant sous l'égide de la FFSA, les participants doivent avoir une licence délivrée par leur ASN nationale pour pouvoir participer.

Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur une licence appelée « Titre de Participation Régularité » au prix de 50 euros par personne.

Le formulaire sera à télécharger et à remplir, avant les vérifications, pour être présenté sur place. Il devra être accompagné d'un certificat médical dont vous trouverez un exemplaire type en dernière page de ce présent règlement.

3.3 : Nombre d'engagés

Le nombre maximum des engagés est fixé à **50** voitures, toutes catégories confondues (+ 10% de réserve). La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre de véhicules sera atteint ou **au plus tard le 1^{er} mai 2019**. Il sera toutefois encore possible de s'inscrire après cette date moyennant un **majoration de 500€**.

3.4 : Droits d'engagement (voir également les modalités d'inscription et conditions générales)

- 1°) **DROITS MINORES** du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} mars 2019 : 1900€
- 2°) **DROITS PLEINS** du 1^{er} mars 2019 au 1^{er} mai 2019 : 2000€
- 3°) **DROITS MAJORES** à partir du 1^{er} mai 2019 : 2500€ (ou sans publicité)

Les droits d'engagement comprennent :

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule :

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique, le personnel d'encadrement ;
- L'obtention des autorisations nationales et locales ;
- Les droits de calendrier et d'enregistrement auprès de la FFSA et de la ligue ;
- Le drink de bienvenue au Circuit de Terre d'Elne ;
- La soirée de remise des prix et le diner de clôture ;
- L'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents et de l'organisation ;
- Les équipements de course (numéros de portières et publicités / plaques rallye / autocollants / badges) ;
- Un cadeau vestimentaire de bienvenue pour chaque membre de l'équipage ;
- La location du GPS Tripy pour la gestion du chronométrage et le service de classement ;
- Les documents administratifs (road-book, feuilles de route, livret cartographique, pack assistance) ;
- Le service de dépannage et la voiture ouvreuse ;

Conditions d'annulation (voir également nos conditions générales)

Les remboursements ne seront valables qu'en cas de forfait justifié et signalé obligatoirement par écrit ou par courriel.

En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations faites auprès des différents prestataires et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Si annulation <u>avant le 1er mars 2019</u> : | Remboursement de la participation à concurrence de 75% |
| - Si annulation <u>avant le 1er avril 2019</u> : | Remboursement de la participation à concurrence de 50% |
| - Si annulation <u>après le 1er mai 2019</u> : | Aucun remboursement |

Par ailleurs, aucun montant ne sera remboursé en cas d'annulation due à une cause extérieure à la volonté de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement si le nombre de **30 engagements confirmés (formulaire complété et acomptes réceptionnés)** n'est pas atteint à la date du 1^{er} avril 2019.

Dans ce cas, les droits seront remboursés en déduisant toutefois **20% de l'acompte versé** pour compenser les frais engagés à la préparation de l'épreuve au moment de la décision.

Le tarif promotionnel réservé aux teams est applicable uniquement jusqu'au 1^{er} mai 2019.

En cas de désistement d'un des équipages, la réduction ne sera plus valable !

3.5 : Equipages

Tout équipage sera composé d'un pilote et d'un co-équipier.

Le co-équipier devra être âgé(e) de 18 ans minimum.

3.6 : Ordre des départs

Un prologue, destiné uniquement à déterminer les ordres de départ mais ne comptant pas pour le classement, sera disputé le dimanche 22 juin 2019 à partir de 16h00 sur le Circuit des Crêtes, à proximité de Collioure.

Il sera suivi d'une étape de régularité chronométrée facultative sur le Circuit de Terre d'Elne (5 tours).

Pour le prologue, les départs seront donnés toutes les minutes dans l'ordre croissant des numéros.

Pour la première étape, les départs seront donnés toutes les minutes suivant le classement du prologue.

Pour les jours suivants, les départs seront donnés toutes les minutes dans l'ordre du classement de l'étape de la veille en tenant compte des jokers.

Les ordres de départ seront communiqués aux concurrents par SMS et affichés chaque soir au PC course ou une permanence sera assurée jusqu'à 21h.

Dans les villes étapes, les concurrents devront rejoindre la zone de départ depuis leur hôtel, au maximum une demi-heure avant leur heure idéale de départ.

3.7 : Numéros de course

Les numéros de 1 à 20 seront attribués au choix de l'organisateur et en fonction du palmarès du pilote.

Les numéros suivants seront attribués suivant les groupes et classes énumérées ci-après.

Les équipages désireux d'être regroupés ensemble pour des questions d'assistance sont priés de le faire savoir au plus tard lors des vérifications administratives mais perdront les avantages liés à leur palmarès ou à leur position lors du prologue.

ART.4 – VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures autorisées

L'épreuve est accessible à tous les véhicules commercialisés entre 1960 et 1999, ancêtres (oldtimers et youngtimers) ou de prestige, qui seront répartis en 4 catégories d'âge selon la date de la 1^{ère} mise en circulation et 6 classes de cylindrée respectant le certificat de conformité du constructeur.

Un coefficient correcteur, tenant compte des 2 derniers chiffres de l'année du véhicule et de sa cylindrée sera multiplié aux pénalités de retard encourues dans les zones de régularité.

Un coefficient multiplicateur de 1,7 sera appliqué aux moteurs suralimentés pour le calcul exact de la cylindrée.

Un coefficient multiplicateur de 2,0 sera appliqué aux moteurs rotatifs pour le calcul exact de la cylindrée. 5

Toutes les voitures devront être en conformité avec le Code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.

Catégories d'âge et coefficients appliqués (Ca) – Pas d'application en catégorie NAVIGATION !

Groupe 1 : de 1960 à 1969 (coef. 0,60 à 0,69)

Groupe 2 : de 1970 à 1979 (coef. 0,70 à 0,79)

Groupe 3 : de 1980 à 1989 (coef. 0,80 à 0,89)

Groupe 4 : de 1990 à 1999 (coef. 0,90 à 0,99)

Classes de cylindrée et coefficients (Cc) – Pas d'application en catégorie NAVIGATION !

Classe 1 : de 0 à 1299cc (coef. 0,7)

Classe 2 : de 1300cc à 1599cc (coef. 0,8)

Classe 3 : de 1600cc à 1899cc (coef. 0,9)

Classe 4 : de 1900cc à 2199cc (coef. 1)

Classe 5 : de 2200cc à 2499cc (coef. 1,1)

Classe 6 : + de 2500cc (coef. 1,2)

Exemple pour un véhicule 1300cc de 1967 : 10'' de pénalités x 0,67 x 0,8 = 5''36

Exemple pour un véhicule 2000cc de 1973 : 10'' de pénalités x 0,73 x 1 = 7''30

Exemple pour un véhicule 2700cc de 1978 : 10'' de pénalités x 0,78 x 1,2 = 9''36

Exemple pour un véhicule 1400cc turbo de 1988 : 10'' de pénalités x 0,88 x 1,1 = 9''68

Exemple pour un véhicule 1200cc rotatif de 1974 : 10'' de pénalités x 0,74 x 1,1 = 8''14

4.2 : Catégories de régularité – Moyennes horaires imposées – Zones d'étalonnages

2 catégories seront mises sur pied :

- La catégorie **REGULARITE** s'adresse exclusivement aux véhicules des groupes 1 à 3 et proposera 31 zones de régularité chronométrées à la seconde (**6 à 9 Z.R. par jour**) pendant lesquelles les concurrents devront respecter continuellement les différentes moyennes imposées et faisant l'objet de prises de temps secrètes (**en moyenne tous les 2km**).
- La catégorie **NAVIGATION** accepte les véhicules répartis dans un seul groupe mais s'adresse aux randonneurs préférant l'aspect touristique et ne souhaitant pas effectuer les épreuves en régularité qui seront remplacées par des tronçons sélectifs sur base d'un **temps idéal à réaliser** entre le départ et l'arrivée de chaque secteur ou tout autre point intermédiaire clairement indiqué dans le road-book.

Dans la catégorie REGULARITE, étant donné l'application de coefficients correcteurs aux pénalités encourues en Z.R., il n'y aura qu'une seule catégorie de vitesse moyenne.

Les différentes moyennes étudiées en Z.R. tiendront compte des routes empruntées en fonction de leur largeur, de leur sinuosité (**40/45/50km/h**) et des zones agglomérées (**20/30/40km/h**) ; la moyenne maximale de la Z.R. ne dépassant jamais les 50km/h réglementaires (**pas de rattrapage derrière une zone plus lente !**).

Une zone d'étalonnage de **10km** sera proposée aux concurrents avant le départ de la 1^{ère} étape.

Au début de chaque étape suivante, dans la liaison menant à la 1^{ère} Z.R., les concurrents disposeront d'une zone d'étalonnage sur une base de **5km afin de vérifier leur calibrage.**

4.3 : Assistances et dépannages

ASSISTANCES PERSONNELLES

L'assistance est libre en dehors des zones de régularité et n'est pas prise en compte par l'organisation. Les concurrents pourront disposer de leur propre assistance, commune ou individuelle, mais celle-ci devra être enregistrée et disposera d'un package complet **OFFERT GRATUITEMENT**, comprenant notamment tous les documents nécessaires (cartographie et coordonnées GPS des principaux points de passage). Pendant l'épreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement en dehors des zones de régularité. Les véhicules d'assistances non pas le droit d'être aux départs des Z.R. ou de pénétrer sur celles-ci. **Le non-respect des consignes pourra entraîner la mise hors course du véhicule assisté.**

VOITURE BALAI – ASSISTANCE TECHNIQUE – SERVICE DEPANNAGE

L'organisateur ne prend pas en charge l'assistance technique ni le service de dépannage, lequel pourra être assuré par des services locaux qui seront avertis du passage de l'épreuve. Toutefois, un véhicule de l'organisation (voiture-balai) fermera le parcours après le passage des concurrents. En cas de panne sur le parcours, ils essayeront de dépanner le concurrent puis pourront éventuellement le tracter jusqu'au garage le plus proche si aucune autre solution de dépannage n'est possible. Les différents services de dépannage locaux seront tenus informés du passage et de l'itinéraire de l'épreuve et pourront, à tout moment, être contactés. En cas de panne importante, le concurrent aura la possibilité de rejoindre le rallye au départ d'une autre section en encourant les pénalités correspond à tous les points de contrôles non effectués.

4.4 : Problèmes mécaniques – Poursuite de l'épreuve (voir également Art. 7.7)

En cas de panne, le changement de véhicule en cours d'épreuve sera permis après autorisation du Commissaire Technique et du Collège des Commissaires Sportifs. En cas de problèmes techniques, l'épreuve pourra être poursuivie suivant les modalités de l'art.7.7. Dans tous les cas, vous devrez en avvertir immédiatement la direction de course et le service de dépannage.

ART.5 – PUBLICITES

Conformément à la Réglementation Générale de la FFSA, il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation impose l'apposition de :

- 2 panneaux de portières obligatoires pour les numéros de course ;
- 2 plaques rallye obligatoires à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule ;
- Les publicités obligatoires des principaux partenaires.

Leurs formats et leurs dispositions feront l'objet d'une annexe diffusée ultérieurement.

Leur absence en cours de rallye entraînera une pénalité de 100 points et 100€ d'amende à la 1^{ère} infraction ; 200 points et 200€ d'amende à la 2^{ème} infraction.

La mise hors-course sera automatiquement prononcée à la 3^{ème} infraction.

Dans le cas où un concurrent ne souhaiterait pas apposer les publicités facultatives des partenaires du rallye, une majoration des droits d'engagement, portés à 2500€, sera appliquée.

5.1 : Droits à l'image, à l'utilisation et à la reproduction

- En souscrivant au présent règlement particulier du Marathon des Pyrénées, ci-après dénommé l'épreuve, toute personne y participant, ci-après dénommée le concurrent, autorise sans réserve l'organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs, ci-après dénommés les partenaires, à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses noms, voix, images et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'épreuve, tant dans le but de promouvoir l'épreuve et son organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.
- En souscrivant au présent règlement particulier de l'épreuve, le concurrent s'oblige à garantir l'organisateur contre toute réclamation de ses partenaires relative à l'utilisation et à la reproduction par l'organisateur des marques, marquages, noms, voix, images et/ou biographies ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'épreuve.
- Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens.
- L'organisateur consacrera le plus grand soin et usera librement du droit à engendrer la plus large couverture médiatique de l'épreuve, des concurrents et de leurs partenaires.
- L'organisateur ne saurait de ce fait se le voir reprocher, sauf demande expresse et préalable, faite par écrit, d'un concurrent et/ou de son/ses partenaires qui entendraient voir préserver leur anonymat.
- Les concurrents et/ou leurs partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'épreuve devront en avvertir en temps utile l'organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation.
- L'organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'épreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression.
- En souscrivant au présent règlement particulier de l'épreuve, les concurrents reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc.) attachés aux images, textes et autres captations de l'épreuve, de ses concurrents et/ou des partenaires de ces derniers sont ou deviennent la propriété exclusive de l'organisateur. Ils s'interdisent en conséquence d'en faire un quelconque usage autre que strictement privé comme d'en effectuer des reproductions dans quelque but que ce soit.
- Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'épreuve, de ses concurrents et des partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, inversement, de réclamations en justice de l'organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ART.6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : Description du parcours et présentation du road-book

Le parcours de cette première édition sera scindé en 4 étapes + le prologue et le circuit sur terre en ouverture. L'itinéraire étant tenu secret, les reconnaissances sont interdites, aussi bien par l'équipage que par des personnes extérieures, sous peine de mise hors-course immédiate !

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire et sera intégralement contrôlé par le Tripy.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession d'informations écrites autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le non-respect de l'itinéraire sur les liaisons entraînera une pénalité de 180 points par infraction constatée.

Le road-book sera exclusivement représenté en fléchés métrés orientés précis avec toutes les indications claires et complémentaires pour une navigation simple et sans astuce.

Il sera scindé par étape mais sera donné aux concurrents dans son intégralité lors des vérifications administratives de sorte pouvoir le préparer sereinement à l'avance.

Toutefois, les reconnaissances étant strictement interdites, le road-book du dimanche (prologue et circuit) ne sera remis qu'à l'entrée du parc fermé de départ, soit 2h avant votre heure idéale de départ. En complément, il sera remis, dès les vérifications, un livret cartographique comprenant l'ensemble du parcours en version Michelin 1/150.000^e et toutes les Z.R. en version I.G.N.

Toutefois, dans la seule ZR dite de navigation, les distances totales seront supprimées et remplacées par l'annotation X,xx.

Les distances partielles seront quant à elles renseignées à la centaine de mètres et toutes les routes seront dessinées dans le road-book.

6.2 : Carnet de contrôle

Chaque équipage recevra un carnet de contrôle.

L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des inscriptions faites aux différents pointages.

Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande et plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé.

À moins d'être approuvée et paraphée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

La perte du carnet de contrôle entraînera une pénalité de 600 points.

6.3 : Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France et aux vitesses préconisées sur le road book ; les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés à tout moment par la Gendarmerie Nationale et par le suivi tracking du Tripy.

- En Z.R., à l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du road-book vous indiquera clairement le terme « **ZONE RADAR** » et la vitesse maximum autorisée par l'organisation.

Tout dépassement entraînera une alerte au PC Course par le Tripy et des pénalités seront automatiquement appliquées.

Exemple :

- Le road-book vous indique une case d'entrée de cette zone où la vitesse est limitée à 30 km/h.
- A partir de là, vous devez respecter une moyenne de 30 km/h jusqu'à la fin de la zone.
- Le Tripy prend en compte votre moyenne réelle jusqu'à la case de sortie de la zone contrôlée et la transmet au PC Course.

- **Toutes les traversées de villages seront systématiques contrôlées dans chaque Z.R. par le Tripy et entraîneront des pénalités pour ceux qui ne respecteront les vitesses maximales.**

- **Sur les liaisons, le Tripy assurera un contrôle de vitesse permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximum indiquées tout au long du parcours et conformes au Code de la route.**

- **En cas d'infraction constatée par le Tripy, tant sur les liaisons que dans les zones « radar » mentionnées sur le road book, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour.**

Dépassement de 0 à 10km/h

1^{ère} infraction : 30 pts

2^{ème} infraction : 50 pts

3^{ème} infraction : 100 points

Dépassement supérieure à 10km/h

1^{ère} infraction : 100 pts

2^{ème} infraction : 200 pts

3^{ème} infraction : mise hors-course

Tout temps inférieur de plus de 10% de la moyenne maximale imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements ;
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif et l'image du rallye.

Tous les officiels de l'épreuve et les membres du comité d'organisation sont considérés comme juges de faits, et sont dès lors à même de constater tous les types d'infractions.

Toute manœuvre déloyale, antisportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un équipage ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le commissaire sportif qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.

En cas d'accident de circulation avec un tiers, votre responsabilité est engagée : vous devez obligatoirement vous arrêter pour remplir un constat, même en Z.R., sous peine de mise hors course.

ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 : Départ et arrivée de chaque étape

Chaque jour, le départ sera donné à 8h00 pour la première voiture.

Chaque soir, l'arrivée se fera dans le centre de la ville étape où sera situé le PC Course avec un tableau d'affichage des classements et autres informations destinées aux concurrents.

Le parc fermé à la fin de chaque étape sera facultatif de sorte de pouvoir vous rendre librement à vos hôtels.

Le matin, il ouvrira à partir de 7h30, soit **30'** avant le départ du premier concurrent.

Procédure de départ:

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage.

Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 60 points par minute (avec un maximum de 1800 points).

Au-delà de 30 minutes de retard, le départ pourra être refusé aux équipages.

Le parcours de chaque étape sera scindé en plusieurs secteurs de natures différents :

Etapas :

Ensemble du parcours réalisé sur la journée, du point de départ au point d'arrivée.

Sections :

Portions de parcours comprises entre 2 zones de regroupement (matérialisés par un CH d'entrée et de sortie) et composées de secteurs de liaison et de zones de régularité.

Secteurs de liaison :

Portions de parcours situées entre deux Z.R.

Le temps convenu pour les parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Les moyennes en liaison tiennent compte du Code de la Route dont les vitesses maximales ne seront jamais dépassées. Pour inciter les concurrents à la plus grande prudence et au respect des autres usagers, les 15 premières minutes de retard ne seront pas comptabilisées à la fin de chaque section.

Zones de régularité :

Portions de parcours chronométré à la seconde, à réaliser dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure ou égale à 50 km/h entre un point de départ et un point d'arrivée bien précis.

Les lignes d'arrivées de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book et les temps de passage seront pris automatiquement par le Tripy.

Procédure d'arrivée :

Chaque arrivée d'étape journalière aura lieu dans une ville étape et sera matérialisée par un CH final et par un podium d'arrivée où les concurrents seront accueillis.

A proximité de cet endroit, ils trouveront le PC Course et le tableau d'affichages des informations.

7.2 : Dispositions générales relatives aux contrôles

L'heure officielle du rallye sera l'heure affichée par votre GPS TRIPY.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage humains, départs des zones de régularité sont indiqués dans le road-book et sur le terrain au moyen de panneaux standardisés agréés.

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 30 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Ils cesseront d'opérer 30 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

7.3 : Contrôles de Passage (CP)

Les contrôles de passages sont des contrôles, secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents.

Aux contrôles de passage humains (CPH), les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy placé à bord de chaque véhicule tient lieu de contrôle permanent du respect de l'itinéraire.

Il peut être consulté en permanence par l'organisation pour contrôle et aura valeur de CP.

7.4 : Contrôles Horaires (CH)

Les contrôles horaires sont des contrôles humains délimitant un secteur de liaison où les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage.

L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

Sur les secteurs de liaison, les concurrents bénéficieront de 15' de pénalités gratuites par section afin de leur éviter de prendre des risques inutiles sur routes ouvertes, que ce soit suite à la circulation ou s'ils ont eu un problème technique.

Ce délai pourra être revu à la hausse à tout moment de l'épreuve si la circulation est trop importante. Cette décision sera annoncée directement aux concurrents par notre service SMS.

EXEMPLE :

- Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure s'il se présente entre **18h58'00'' et 18h58'59''**.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

Pour tout retard : 60 points par minute ou fraction de minute avec un maximum de 900 points.

Pour toute avance : 120 points par minute ou fraction de minute sans plafonnage forfaitaire.

- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 900 points.

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin de section et à ceux de fins d'étapes, les équipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité.

Toutefois, vous devez demander votre heure idéale laquelle devra être inscrite sur votre carnet.

7.5 : CH manquant et conditions pour se maintenir en course

Pour tout CH manquant, le concurrent écoperait d'une pénalité de 900 points, correspondant à 15' de retard. Si un pilote ne réalise pas une zone de régularité, il pourra continuer l'épreuve en prenant une pénalité forfaitaire de 3600 points.

La pénalité par prise de temps non effectué sera de 300 points, plafonnés au forfait.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelle que raison que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement pour tous les points de contrôle qui n'auront pas été enregistrés (CH, CP, ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, le concurrent devra se présenter au parc de départ au maximum 30' avant l'heure idéale de départ du dernier concurrent et remettre au chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée.

Il sera autorisé à reprendre le départ, à la suite des autres concurrents si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigées par le règlement technique.

Le franchissement du dernier CH de l'épreuve (visa apposé) sera obligatoire pour être classé.

7.6 : CH précédant une zone de régularité

Ces contrôles seront situés à l'issue d'un secteur de liaison et donc à proximité immédiate du départ de certaines zones de régularité, notamment en début de section, afin de fluidifier le trafic en Z.R.

A ces contrôles, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure d'arrivée du secteur de liaison et l'heure de départ effective de la zone de régularité afin de réguler les départs toutes les minutes avec un temps de minimum 2' entre le CH et le départ de la Z.R.

Cette heure correspondra à l'heure de départ pour le secteur suivant.

7.7 : Procédure de départ de type « AUTO-START »

Tous les départs de Z.R. seront de type « AUTO-START ».

Dans le cas d'un CH précédant, vous devez tenir compte de l'heure inscrite par le commissaire.

Dans le cas d'une Z.R. non précédée d'un CH, l'heure réelle à prendre en compte pour votre départ en mode « AUTO-START » est le temps du secteur indiqué sur votre carnet de bord que vous avez calculé depuis le départ de la Z.R. précédente, par simple addition.

Exemple : Heure de départ dans la Z.R.5 : 14h40'00" + Temps de secteur de 34' = Heure de départ dans la Z.R.6 : 15h14'00"

Attention : vous devez toujours bien partir à la minute pleine pour le Tripy qui ne tiendra compte que de cette heure !

Si vous arrivez en retard par rapport à votre heure idéale, pour ne pas perturber le départ des concurrents qui pointent normalement à leur heure idéale, vous devez partir à une minute 30" ; suivant l'exemple précité, soit à 15h14'30" ou plus ; le centre de calcul gèrera les départs pris à 00" ou 30" en tenant compte de la première prise de temps située directement après le départ.

Attention : il est strictement interdit, sous peine d'une pénalité automatique de 300 points, de reprendre un nouveau départ quel qu'en soit la raison !

7.8 : Déroulement des zones de régularité

Sur les 31 Z.R. programmées, il y aura 2 Z.R. « MARATHON » (entre 40 et 50km), 1 Z.R. « NAVIGATION » de 30km, 2 Z.R. « TABLES » (entre 15 et 25km), 2 Z.R. « SECONDES » (entre 20 et 30km) et 1 Z.R. « POWER-STAGE » de 30km (pénalités doublées).

Les zones de régularité sont des tronçons pénalisants qui se déroulent sur routes « ouvertes » à la circulation, à usage non privatif, dans la plus grande prudence vis à vis des autres usagers éventuels et dans le plus strict respect du Code de la route notamment dans les traversées de villages.

En outre, le fait de perdre du temps sur un tronçon, en cas de gêne occasionnée par un autre usagé ou pour doubler un autre concurrent, sera considéré comme un « fait de course » ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

Les longues Z.R. de plus de 30km pourront être scindées en plusieurs parties, entrecoupées de zones neutralisées où il n'y aura aucune prise de temps (cases tramées) ; de même, dans certaines Z.R. aux profils plus rapides, dénommées **Z.R.S.**, les différents points de chronométrage pourront être indiqués dans votre road-book (distances exactes, repères remarquables et temps de passage précis), sans aucune autre prise entre ces deux points, de sorte de ne pas devoir réguler inutilement dans ces parties moins intéressantes.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde d'avance par rapport au temps idéal : 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde de retard sur le temps idéal : 1 point de pénalité.

Attention : La première seconde de retard ou d'avance ne sont pas pénalisantes !

Toutes les pénalités de retard seront multipliées par le coefficient d'âge et de cylindrée.

Le maximum de points attribués par arrivées sur une zone de régularité est de 300 points.

Chaque point d'arrivée non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de 300 points.

Exemple : Vitesse moyenne imposée de 45 km/h – Longueur du secteur de test de régularité 5,100 km

Temps de passage idéal : 6'48"

Temps réalisé : 6'59" = 11" de retard = 10 points de pénalités x coefficient

Temps réalisé : 6'31" = 17" d'avance = 32 points de pénalité sans application du coefficient

Les moyennes imposées en Z.R. seront transmises à l'avance sous forme de tableau récapitulatif de sorte de pouvoir préparer vos tables personnelles avant l'épreuve qui seront également téléchargeables.

Cependant, dans seulement 2 Z.R., des tables à moyennes variables implémentées vous seront remises par les commissaires au C.H. précédent le départ en question.

Ces tables fournies comprendront les temps idéaux automatiquement calculés toutes les centaines de mètres ; les changements de moyennes étant clairement inscrits dans la case de votre road-book.

Au départ de chaque Z.R., le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Sur chaque Z.R., la première prise de temps qui sera située dans les 300m après le départ servira uniquement à enregistrer votre heure réelle de départ ; ensuite, des points de chronométrage intermédiaires pourront être placés en tout point de la Z.R., du km.0,500 jusqu'à la fin de celle-ci.

Aucune prise de temps ne sera effectuée dans les zones à 20km/h et 30km/h, excepté pour en vérifier le respect de la moyenne maximale, conformément à la mention « SLOW RADAR ».

Tous les points d'arrivées des Z.R. seront pris en compte pour le classement en décomptant les jokers déduits par section dans une limite de 60 points par prise.

Pour chaque section, les 3 plus mauvaises prises seront décomptées, à l'exclusion du prologue et de la power-stage ; cette dernière Z.R. ayant la particularité de doubler les points de pénalités.

7.9 : Interruption d'une zone de régularité

Si une Z.R. est bloquée par un concurrent, ce sera considéré comme un « **fait de course** » qui ne donnera lieu à aucun retrait de point sauf en cas d'accident empêchant tout passage d'autres concurrents.

Si le déroulement d'une zone de régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent par un événement extérieur à la course, un classement pourra quand même être réalisé pour les concurrents n'ayant pas pu effectuer ce tronçon dans des conditions de routes normales.

Les concurrents ayant été bloqués se verront attribuer les points correspondants à la moyenne des temps réalisés par les trois derniers concurrents passés dans des conditions de routes normales.

7.10 : Régime de parc fermé – Parc de départ et parc final

Les voitures seront sous régime de parc fermé à l'issue des vérifications techniques et ce jusqu'au moment du départ du prologue suivant les heures de convocation précises qui vous seront remises aux vérifications.

Chaque soir, en fin d'étape, il n'y aura pas de parc fermé ; chaque équipage étant libre de reprendre sa voiture pour rejoindre son hôtel après avoir obligatoirement pointé au CH de fin d'étape.

En fin d'épreuve, les véhicules seront également en régime de parc fermé durant la demi-heure qui suit leur arrivée finale.

ART.8 – RECLAMATIONS

Conformément à l'article 9.2 de la réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamation recevable dans les épreuves de régularité se déroulant sur routes ouvertes.

Toutefois, si vous avez un problème d'ordre sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier au **Chargé des Relations avec les Concurrents** à l'aide du formulaire (Query Form) se trouvant à la fin du road book et qui devra être remis lors de votre arrivée au CH de fin d'étape afin d'être examiné par la Direction de Course, laquelle publiera sa réponse au tableau d'affichage officiel.

ART.9 – CLASSEMENT

Les classements seront réalisés par addition de toutes les pénalités obtenues aux différents contrôles.

Il ne sera pas établi de classement évolutif lors de la dernière section, lequel sera seulement diffusé au terme de la cérémonie protocolaire du podium final et à la suite du délai d'officialisation des résultats.

Lors de cette arrivée officielle, il sera simplement remis 3 trophées aux trois premiers déclarés du classement final, lequel sera officialisé 30' après la rentrée du dernier concurrent et proclamé lors de la remise des prix.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur des différents classements (général, groupes, classes, nations et teams).

En cas d'ex-aequo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage à la cylindrée la plus faible puis à la voiture la plus âgée.

Un classement par team sera établi en tenant compte du cumul des points des 3 meilleurs équipages.

Un classement des nations sera établi en tenant compte du cumul des points des 3 meilleurs équipages de chaque pays.

ART.10 - COUPES ET PRIX

La proclamation des résultats, la distribution des prix et le diner de clôture se tiendront dans la salle de réception du Grand Hôtel du Golfe à Collioure, le jeudi 27 juin, à partir de 20h30.

Il vous est loisible d'y convier des personnes de votre entourage, contre une participation de 75€ par personne, dans la limite des places disponibles et sur réservation préalable.

10.1 : Remise des prix

- 2 Coupes aux 3 premiers équipages du classement général ;
- 1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe ;
- 1 Coupe aux vainqueurs de chaque classe dans chaque groupe ;
- 1 Trophée à chaque membre du meilleur team (Team's Cup) ;
- 1 Trophée aux équipages de la meilleure nation (Nation's Cup) ;
- 2 Coupes au meilleur équipage inscrit en navigation ;
- 2 Coupes au premier équipage féminin (Ladies Cup) ;
- 2 Coupes au premier équipage mixte ;
- 2 Coupes au premier équipage familial (Family's Cup) ;
- 2 Trophées aux 3 meilleurs équipages du prologue et du Circuit de Terre d'Elne (Sunday Trophy).



Tableau récapitulatif des pénalités

Dénomination	N° art.	Amendes financières	Pénalités en points	Pénalités forfaitaires	Décision à l'appréciation du Commissaire Sportif
Absence de présentation des documents aux vérifications	1.3				Refus de départ et perte des droits d'engagement
Non-conformité du véhicule aux vérifications	1.4				Refus de départ et perte des droits d'engagement
Bruit excessif	1.4				Mise hors-course
Eclairage (phares LED, Xénon)	1.4				Mise hors-course
Pneumatiques non-conformes	1.4				Mise hors-course
Infraction sur la réglementation des assistances	1.4				Mise hors-course
Absence d'une publicité obligatoire					
1ère infraction	5	100	100		
2ème infraction	5	200	200		
3ème infraction	5				Mise hors-course
Non-respect de l'itinéraire	6.1	180			Mise hors-course
Reconnaitances préalables					Mise hors-course
Possession de documents autres que ceux fournis par l'organisation	6.1				Mise hors-course
Rectification du carnet de bord	6.2				Mise hors-course
Perte du carnet de bord	6.2				
Dépassement de la moyenne maximale + de 10%	6.3				Mise hors-course
Manœuvre déloyale, comportement antisportif, blocage intentionnel	6.3				Mise hors-course
Non-assistance à personne accidentée	6.3				Mise hors-course
Infractions de circulation					
Dépassement de 0 à 10km/h					
1ère infraction	6.3		30		
2ème infraction	6.3		50		
3ème infraction	6.3		100		
Dépassement > à 10km/h					
1ère infraction	6.3		100		
2ème infraction	6.3		200		
3ème infraction	6.3				Mise hors-course
Retard de présentation au départ d'une étape	7.1		60	1800	Refus de départ
Contrôles de passage	7.3			180	
Par minute d'avance à un C.H.	7.4		120		
Par minute de retard à un C.H.	7.4		60	900	
Absence de visa à un C.H.	7.4			900	
Z.R. non-effectuée	7.5			3600	
Absence d'une arrivée en Z.R.	7.5		300	3600	
Absence de visa au C.H. final	7.5				Mise hors-course
Reprise nouveau départ en Z.R.	7.7			300	
Par seconde d'avance en Z.R.	7.8		2		
Par seconde de retard en Z.R.	7.8		1	300	

CALENDRIER GENERAL DE L'EPREUVE

Samedi 22 juin 2019 : Vérifications administratives anticipatives et facultatives entre 17h00 et 20h00

Dimanche 23 juin 2019 :

De 8h30 à 12h30 : Vérifications administratives et distribution des documents
De 9h00 à 14h00 : Vérifications techniques et mise en parc fermé
A partir de 14h00 : Mise en parc fermé de départ – Présentation au public
16h00 : Départ du prologue – **Z.R. de 30km sur le Circuit des Crêtes**
17h30 : **Etape SHOW facultative sur le Circuit de Terre d'Elne (5 tours)**
18h30 : Drink de bienvenue suivi du briefing dans les installations du circuit

Lundi 24 juin 2019 : **ETAPE 1 : Collioure – Ax-les-Thermes – Bagnères-de-Luchon**

8h00 : Départ de la 1^{ère} étape (**Pyrénées Orientales vers Hautes-Pyrénées**)
444km comprenant **9 Z.R.** totalisant 154km
10h05 : Service et ravitaillement de **15'** à **Prades**
12h25 : Arrivée de la section 1 à **Ax-les-Thermes (pause lunch d'1h00')**
14h45 : Regroupement de **15'** au sommet du **Col de Port**
16h00 : Service et ravitaillement de **15'** à **Oust**
17h15 : Regroupement de **15'** au sommet du **Col de Portet d'Aspet**
19h00 : Arrivée de la 1^{ère} étape

Mardi 25 juin 2019 : **ETAPE 2 : Bagnères-de-Luchon – Saint-Jean-de-Luz**

8h00 : Départ de la 2^{ème} étape (**Hautes-Pyrénées vers Pyrénées Atlantiques**)
475km comprenant **6 Z.R.** totalisant 140km
10h00 : Regroupement de **15'** au sommet du **Col du Tourmalet**
11h45 : Arrivée de la section 1 à **Argelès-Gazost (pause lunch d'1h00')**
13h45 : Regroupement de **15'** au sommet du **Col de l'Aubisque**
14h55 : Service et ravitaillement de **15'** à **Oloron-Sainte-Marie**
16h40 : Regroupement de **15'** au **Pont de Logibar**
19h30 : Arrivée de la 2^{ème} étape

Mercredi 26 juin 2019 : **ETAPE 3 : Saint-Jean-de-Luz – Bagnères-de-Luchon**

8h00 : Départ de la 3^{ème} étape (**Pyrénées Atlantiques vers Hautes-Pyrénées**)
496km comprenant **8 Z.R.** totalisant 157km
10h35 : Arrivée de la section 1 à **Saint-Jean-Pied-de-Port (pause drink de 30')**
12h50 : Pause lunch de **30'** au **Pont de Logibar**
15h15 : Regroupement de **10'** au sommet du **Col de l'Aubisque**
16h00 : Arrivée de la section 2 à **Argelès-Gazost (pause drink de 30')**
17h30 : Regroupement de **10'** au sommet du **Col du Tourmalet**
19h30 : Arrivée de la 3^{ème} étape

Jeudi 27 juin 2019 : **ETAPE 4 : Bagnères-de-Luchon – Ax-les-Thermes - Collioure**

8h00 : Départ de la 4^{ème} étape (**Hautes-Pyrénées vers Pyrénées Orientales**)
439km comprenant **8 Z.R.** totalisant 166km
8h50 : Regroupement de **10'** au sommet du **Col de Portet d'Aspet**
12h30 : Arrivée de la section 1 à **Ax-les-Thermes (pause lunch de 45')**
15h20 : Service et ravitaillement de **15'** à **Prades**
18h00 : Arrivée finale et podium de cérémonie
20h30 : Cocktail et dîner de clôture - Proclamation des résultats et remise des trophées



Dossier de présentation complet et itinéraire détaillé, informations aux concurrents, formulaire de demande d'engagement, conditions générales et modalités d'inscription disponibles sur notre site ou envoyés sur simple demande !

Nous contacter : Téléphone : Cédric PIROTTE – +32/471.622.116
 Courriel1 : contact@marathondespyrenees.com
 Courriel2 : promorgaevents@gmail.com
 Website : www.marathondespyrenees.com

Nos partenaires techniques :



Nos partenaires logistiques :



Nos partenaires médiatiques :

